

TWIRLING BATON GREASQUE

REGLEMENT INTERIEUR

PRESENTATION DU TWIRLING BATON

- Cette discipline repose sur la gymnastique, la danse et le maniement du bâton. C'est un sport qui associe des mouvements de bâton classés par catégorie (roulés, lancers, maniement général) qu'on appelle aussi les mouvements « autres » ainsi que des mouvements de gymnastique tels que ceux de gymnastique rythmique. Il s'agit ensuite de présenter une chorégraphie sur musique de 1 minute 30 à 3 minutes 30.
- Ce sport nécessite une réelle ambidextrie ainsi qu'une motivation importante pour pouvoir évoluer dans les compétitions. C'est un sport artistique, au même titre que la gymnastique ou le patinage artistique. Il demande des qualités de dynamisme, d'harmonie et d'agilité. En effet, les twirleurs (les garçons pratiquant aussi le twirling) se doivent d'allier la grâce au maniement du bâton.
- Le Twirling Bâton se pratique pour l'esthétique du geste et la beauté des performances. Admiré, applaudi, il favorise dépassement, enthousiasme, joie et émotions partagées...Le Twirling Bâton exige à la fois souplesse et rigueur, qualités physiques et mentales, concentration intérieure et rayonnement vers les autres.

I , GENERALITES

- Le présent règlement a pour objectif de préciser les règles de fonctionnement de l'association TWIRLING BATON GREASQUE
- **Pour le bon fonctionnement de l'association tous les adhérents (athlètes, parents et ou représentants légaux) doivent se conformer au règlement.**
- Le fait d'intégrer l'association implique de prendre connaissance et de respecter le règlement intérieur.
- Le règlement intérieur s'applique d'une part, pour toutes les manifestations organisées par l'association, et d'autre part, pour tous les événements où l'association est investie : stages, formation de monitrice, compétitions, galas, démonstrations et animations diverses.

II . ASPECTS ADMINISTRATIFS

- En cas d'accident lors des activités habituelles de l'association, la déclaration d'accident sera remplie en deux exemplaires par l'entraîneur ou un membre du bureau présent au moment des faits, signée par le représentant légal et remis à la présidente de l'association dans les 24 heures.
- Un certificat d'aptitude est demandé au moment de l'inscription ainsi qu'un dossier d'inscription renseigné et visé par le représentant légal. Ce certificat couvre l'année sportive, c'est à dire du 1 Septembre de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante. Son absence entraînera la suspension de la pratique.

III . ASPECTS FINANCIERS

- La cotisation est due pour la saison sportive, soit du 1 Septembre au 31 Août. Elle est fixée en début de saison par le bureau de l'association.
- La cotisation est payable par chèque à l'ordre de TWIRLING BATON GREASQUE lors de l'inscription en début de saison.
- Après toute inscription aucun remboursement ne sera fait.

IV . VIE ASSOCIATIVE

- L'adhésion à l'association implique de participer assidûment à une des activités et d'en assurer les contraintes qu'elle impose (participation aux cours, degrés, stages, rangement du matériel d'entraînement, etc.)

- **Les horaires de début de cours commencent en tenue dans la salle d'entraînement (non dans les vestiaires).** Les athlètes ou les personnes les accompagnants sont priées de respecter ces horaires. Arriver à l'heure à l'entraînement permet d'assister à l'échauffement, indispensable pour éviter bien des blessures musculaires et articulaires.

- **Pour le bon déroulement des entraînements les parents devront quitter le gymnase au plus tard au démarrage des cours (les parents ne sont pas admis aux entraînements). Nous demandons aux parents d'arriver 5 minutes avant la fin des cours et d'attendre leur enfant dans le hall du gymnase.**

Par respect pour les athlètes, l'entraîneur et l'encadrement, tout retard où absence devra être signalé à l'avance auprès d'un membre du bureau. De plus, ces petites attentions permettront de prévoir et d'adapter l'entraînement.

Aucune décision ne pourra être envisagée ni prise sans que le bureau en ait été averti.

Le langage et/ou attitude vulgaire ainsi que la violence verbale ou physique, vis à vis des autres élèves et/ou de l'entraîneur et/ou des dirigeants ne seront pas tolérés et feront l'objet d'une sanction immédiate, car tout athlète ayant dérogé à ce point du règlement se verra aussitôt interdit de poursuivre le cours et sera tenu de rester assis auprès des dirigeants jusqu'à la fin de l'entraînement. Il lui sera également appliqué un avertissement (le 3ème avertissement donnant lieu à une convocation des parents et de l'athlète pour une mise au point avec les membres du Bureau).

- Chaque enfant devra se présenter à chaque entraînement avec une coiffure correcte :

Chignon haut (cheveux bien tirés, pas de mèches retombant sur les yeux)

-Les entraînements se font en tenue sportive : **caleçon, short, justaucorps, jogging, brassière, tee-shirt, ballerines noires, genouillères....**

-Sont interdits pendant les entraînements tous les bijoux (montres, bracelets, anneaux..) **les bonbons ou chewing-gums, les téléphones portables allumés...**

A prévoir à chaque entraînement : une bouteille d'eau.

- Les horaires et les jours des cours vous seront communiqués en début de saison par le bureau.

- Des stages vous seront proposés à chaque vacances scolaires.

- Un gala a lieu en fin de chaque Saison les enfants n'ont pas l'obligation d'y participer, mais les parents doivent avoir conscience du plaisir que cela procure à chaque enfant de se produire lors de ce spectacle afin de montrer à ses parents tous les progrès accomplis au cours de l'année écoulée, ceci implique que l'enfant devra être présent lors des cours pour le montage des chorégraphies.

- En cas d'absence de tout responsable de l'association 15mn après l'horaire normal du cours, l'activité est annulée. De ce fait, le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence du moniteur à l'intérieur de la salle et le remettre à celui-ci.

- Les parents dégagent la responsabilité de la présidente et de l'association pour les enfants venant seuls aux activités ou pour les enfants récupérés au-delà des horaires prévus.

- Le Club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur ou d'effets dans le gymnase ou le vestiaire.

V . COMPETITIONS

- Le TWIRLING BATON GREASQUE a pour vocation de proposer à ses adhérents une discipline sportive allant de la pratique de loisir à la compétition.

- Les stages programmés et ceux rajoutés sont obligatoires pour les athlètes en compétition.
- L'horaire de début de cours indiqué signifie l'heure effective de démarrage du cours dans la salle d'entraînement, déjà coiffée et en tenue, et non pas l'heure d'arrivée dans le vestiaire. A cette fin, il est nécessaire que chaque enfant arrive au gymnase 10 minutes à l'avance pour se préparer dans le vestiaire et rejoindre le praticable à l'heure précise fixée...
- Les enfants et les personnes les accompagnant sont priés de respecter cet horaire.
- L'assiduité aux entraînements est primordiale pour l'enfant, car elle lui permet de progresser avec l'ensemble de son Groupe et d'acquérir la technique nécessaire pour participer aux compétitions.
- Par respect pour les athlètes, les entraîneurs et les dirigeants, tout retard ou absence devra être signalé(e) à l'avance auprès d'un membre du bureau. De plus ce genre de petite attention permet de prévoir et d'adapter l'entraînement.
- En ce qui concerne la participation aux compétitions, la priorité est donnée aux équipes, puisqu'elles représentent l'image du club. Le montage d'un solo à une athlète n'est pas une obligation et ne pourra se faire que si l'entraîneur juge que l'athlète a les compétences nécessaires pour se présenter seul devant un jury.

Pour une équipe à 6 éléments, il y aura 7 ou 8 athlètes inscrits en compétition.

Pour une équipe à 8 éléments, il y aura 9 ou 10 athlètes inscrits en compétition

Cela signifie qu'à chaque compétition, certains athlètes ne seront que remplaçants et ne concourront donc pas.

Ils seront néanmoins tenus d'être présents à chaque compétition, à savoir que pour les remplaçants qui ne sont plus en compétition ni solo ni duo leurs frais seront pris en charge par le club.

- Tous les athlètes de chaque équipe devront être présents à la remise des récompenses, puisque chaque élément, qu'il soit titulaire ou remplaçant sera récompensé.

-Lors des compétitions, aucun parent ne sera accepté sur le praticable ou sur l'aire d'échauffement (cette aire est réservée aux athlètes qui concourent)

En aucun cas un parent ne pourra s'adresser directement à un membre de l'organisation, à un juge ou à un responsable fédéral.

Tous les athlètes et parents se doivent de respecter les juges et leurs jugements : ce sont des personnes diplômées par la Fédération Française de Twirling Bâton, habilitées à juger selon des critères techniques bien définis.

Aucun comportement irrespectueux ne sera toléré en compétition.

Il est demandé aux athlètes, aux parents et amis d'adopter un comportement correct, sportif et amical lors des entraînements, manifestations, compétitions, déplacements.....

Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel, ne pas se faire remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, sont des règles au sein du club.

Lors des déplacements en compétition, la présence de l'intégralité du bureau n'est pas obligatoire, un licencié du club quel qu'il soit suffit pour représenter l'association auprès des instances officielles.

- Le choix des athlètes sortant d'une équipe pour l'une des compétitions sera fait par les entraîneurs. Le choix devra être respecté par les athlètes concernés ainsi que par les parents. Il ne sera accepté aucune remarque désobligeante que ce soit de la part d'un athlète ou d'un parent. Dans le cas contraire, l'athlète pourrait se voir exclu de l'équipe.

- Les parents ou tuteurs légaux ayant des remarques à faire sur quoi que ce soit doivent demander une entrevue à la présidente ou à un membre du bureau et ceci en dehors des lieux d'entraînements et hors de la présence des enfants et des autres parents.

- Pour les compétitions se situant en région PACA, les parents devront accompagner leur enfant au gymnase où a lieu la compétition, à l'heure indiquée par les entraîneurs et dirigeants. Arriver à l'heure sur le lieu de la compétition favorise la préparation technique et psychologique de l'athlète.
- Pour les compétitions hors PACA, au moins un des parents devra accompagner son enfant et l'enfant d'une autre famille s'il en a la responsabilité au gymnase ou a lieu la compétition par ses propres moyens ou en covoiturage. Dans la mesure du possible le club participera aux frais de déplacements.
- Nous informons nos futurs adhérents ainsi que leur parents et/ou tuteurs légaux que toutes les personnes qui travaillent dans l'association sont BENEVOLES et qu'ils donnent du temps et de leur personne pour que les enfants puissent pratiquer ce sport dans les meilleures conditions possibles.
- Prise en charge des membres du bureau :

Les membres du bureau seront pris en charge intégralement lors de leurs déplacements pour :

- formations fédérales
- accompagnements formations fédérale athlètes
- congrès et assemblée générale FFSTB
- toutes les compétitions championnats et critérium toutes filières
- divers stages organisés dans lesquels ils seraient accompagnateurs d'athlètes.

ACCEPTATION : L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et la signature de la fiche d'inscription implique l'acceptation du présent règlement.

La Présidente
Odile Ingala
Tel. : 06 19 55 10 66
odileingala@gmail.com

La Trésorière
Yolande Jourdan
Tel. : 06 75 21 77 50
yoclub13@gmail.com

Le Secrétaire
Didier Ingala
Tel. : 06 23 08 87 29
tbgreasque@gmail.com